

PRÉSENTATION DE LA MAQUETTE D'ENSEIGNEMENT DU MASTER ENVIRONNEMENT TERRITOIRE PAYSAGE

IMPORTANT

Les cours mutualisés avec le [Master MTU Droit](#) et [Master ETP Droit](#) apparaissent en vert dans le tableau

MASTER 1^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE 7.1 : Enseignements fondamentaux	1	6	150		40			40
	1	3	75	Action publique et territoire	20			20
	1	3	75	Science du territoire : construction des savoirs et utilités sociales	20			20
UE 7.2 : Travail d'étude et de recherche	4	12	300			40		80
	1	3	75	Accompagnement du projet individuel		40		40
	3	9	225	Rapport intermédiaire		0		40
UE 7.3 : Ateliers de recherche (au choix)	1	3	75			24		24
	1	3	75	Paysage et environnement		24		24
	1	3	75	Études urbaines		24		24
UE 7.4 : Méthodologie	1	3	75			26		26
	1	3	75	Méthodologie 1 : Production et traitement de l'information		26		26
UE 7.5: Compétences juridiques	1	3	75		30			30
	1	3	75	Droit de l'environnement	30			30
UE 7.6 : Langues étrangères	1	3	75			24		24
	1	3	75	Langue vivante 1		24		24
UE 7.7 : Élaboration du projet professionnel	–	–	–			10		10
			0	Connaissance du marché de l'emploi		10		10
Total S7		30	750		70	124		194

SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 8 (S8)								
UE 8.1 : Méthodologie	1	3	75			26		26
	1	3	75	Méthodologie 2 : Exploitation et mise en forme des données		26		26
UE 8.2 : Ateliers collectifs (au choix)	1	3	75			24		24
	1	3	75	Paysage et environnement		24		24
	1	3	75	Études urbaines		24		24
UE 8.3 : Compétences juridiques	1	3	75		50			50
	1	1	25	Géographie du droit	20			20
	1	2	50	Droit de l'urbanisme	30			30
UE 8.4 : Langues étrangères	1	3	75			24		24
	1	3	75	Langue vivante 1		24		24
UE 8.5 : Travail d'étude et de recherche 2	6	18	450					450
	1	18	450	Mémoire de recherche				450
Total S8		30	750		50	74		124
Total année (S7+S8)		60	1500		120	198		318

U.E 7.1 - Enseignements fondamentaux disciplinaires

- Action publique et territoires (20 h)

L'UE « Action publique et territoires » propose de saisir l'action publique à partir de ses composantes territoriales. Historiquement situé, résultat d'un double processus d'appropriation (par les acteurs privés) et de mise en ordre (par les acteurs publics), c'est un lieu de production et de reproduction des rapports sociaux et politiques. L'action publique, entendue comme l'action des pouvoirs publics ou toute action qui met en jeu un public, y est questionnée à partir des processus d'appropriation territoriale et de revendication locale, de conflits de proximité et de formes locales de régulation.

Compétences acquises : permettre l'acquisition de connaissances et de méthodes pour développer des recherches sur les différentes formes de territorialisation de l'action publique, capacité à analyser des politiques publiques, leurs processus de construction et de cadrage, ainsi que leurs effets territoriaux.

- Sciences du territoire : construction des savoirs et utilités sociales (20 h)

Cette UE propose deux ou trois journées d'étude thématiques centrées, chacune, sur une question territoriale « vive » : planification, patrimonialisation, gestion des déchets, métropolisation, ségrégation, mobilité, habitat, etc. L'objectif principal de l'UE est de mettre en exergue les liens entre les apports de la recherche et la construction des problèmes publics. Les intervenants présentent des recherches en cours, à différents niveaux d'avancement, en insistant sur la construction des savoirs, les enjeux d'action publique et/ou l'utilité sociale des recherches menées. Des professionnels sont sollicités pour intervenir et/ou participer aux débats. Les étudiants sont sollicités pour préparer et animer la discussion scientifique. Un cours introductif vise à introduire, dans un format synthétique et très accessible, la réflexion sur la fabrique de la recherche et sur son application dans le domaine de l'action publique. Dans une séance finale, les étudiants sont invités à construire et présenter une synthèse de l'apport de l'UE. Les journées d'étude visent par ailleurs à favoriser les échanges entre étudiants, entre étudiants et communicants, dont des professionnels. Compétences : approfondissement thématique, sensibilisation à l'actualité de la recherche, animation d'un séminaire scientifique, capitalisation des savoirs entre recherche et logique opérationnelle.

U.E. 7.2 - Travail d'étude et de recherche

– *Accompagnement du projet individuel (40 h)*

Cette UE vise à accompagner les étudiants dans la réalisation de leur mémoire de recherche. Elle permet aux tuteurs d'assurer le suivi des stages et/ou d'accompagner les étudiants sur le terrain, d'organiser des séances de travail individuelles ou par petits groupes. Quand plusieurs étudiants travaillent sur une thématique identique ou voisine, un enseignant peut organiser une « atelier thématique ».

Objectif : encadrer le travail de recherche et la pratique de terrain.

- *Mémoire « intermédiaire »*

Le rapport intermédiaire constitue un premier bilan dans lequel les étudiants font part de l'avancée de leurs recherches sur plusieurs plans : la construction de l'objet de recherche, la problématisation et l'identification d'axes de recherches. Le rapport comporte également des propositions de méthodologie pour la réalisation des enquêtes de terrain, qui sont réalisées en janvier et février.

U.E. 7.3 – Ateliers collectifs (1)

Les étudiants choisissent l'atelier « Paysages et environnement » ou l'atelier « Études urbaines » en fonction de leurs recherches personnelles. Ces ateliers ont cependant une progression commune établie par les enseignants-responsables en début d'année et comprenant les thématiques suivantes : définition et construction des objets de recherche ; identification des éléments de problématisation ; état des travaux scientifiques sur les grandes thématiques de recherche des étudiants ; définition des méthodologies et des enquêtes de terrain.

U.E 7.4 – Outils et méthodes (1) *Méthodologie d'enquête et traitement de l'information*

Cet enseignement propose un apprentissage ou un approfondissement des différentes méthodes de recherche et d'investigation utilisées en géographie, en aménagement ou en environnement : méthodologie générale, techniques qualitatives et quantitatives d'enquêtes, analyse des jeux d'acteurs, traitements de données statistiques, analyse spatiale, réalisations cartographiques et systèmes d'information géographique, etc. Il prend la forme d'ateliers méthodologiques. Ces derniers alternent entre séances méthodologiques générales et travail en petit groupe et/ou individualisé. En fonction de la spécialisation choisie et des outils qu'il souhaite mobiliser dans son travail de recherche, l'étudiant choisit d'approfondir une ou deux méthodes principales et d'y valider ses compétences. Une première session d'introduction présente aux étudiants les grandes lignes des méthodes de recherche en géographie « passages obligés » (tronc commun) ainsi que la carte des « approfondissements méthodologiques possibles », sans que les différentes séquences soient exclusives l'une l'autre. Les sessions suivantes sont personnalisées en petits groupes. L'étudiant devrait valider *a minima* deux compétences (exemple : entretiens et cartographie ; focus group et SIG).

U.E. 7.5 – Droit de l’environnement

Après une présentation des grands principes sur lesquels repose le droit de l’environnement (principes de précaution, de prévention, du pollueur-payeur, et, de participation), le cours s’articule autour de trois grands thèmes couvrant les principales thématiques abordées dans le Code de l’environnement :

- la protection des milieux physiques : protection de l’eau, de l’air et lutte contre le réchauffement climatique ;
- le droit des pollutions et des nuisances : les installations classées pour la protection de l’environnement, la politique d’élimination des déchets, la pollution chimique et les OGM ;
- la protection des espaces et patrimoines naturels : le littoral, la montagne, les forêts, les espaces protégés (parcs nationaux, réserves naturelles, sites Natura 2000...), les régimes applicables à la faune et la flore".

U.E 7.6 – Langues étrangères

Langue vivante (au choix)

U.E. 7.7 - Connaissance du marché de l’emploi

A partir d’enquêtes individuelles ou collectives et de rencontres avec des professionnels, les étudiants font un état du marché local et régional dans les domaines d’activités qu’ils envisagent pour leur orientation future.

Semestre 2

UE 8.1 - Outils et méthodes : *exploitation des données et mise en forme*

Cet enseignement est destiné à accompagner individuellement ou par petits groupes, l’étudiant dans son travail de recherche au cours du second semestre. Il permet de répondre aux questionnements liés au traitement des données recueillies dans le cadre du travail de mémoire de recherche, sur des thématiques géographique, d’aménagement et d’environnement. L’objectif de ce module est de mettre l’accent sur deux types de compétences techniques déjà acquises et déployées lors d’expériences de terrains (celles du mémoire). Il s’agit d’une part de mettre en œuvre l’exploitation des données (traitement quantitatif et qualitatif de données textuelles (verbatim), chiffrées ou d’observation de terrain, conception et réalisation de cartes descriptives et analytiques, analyses iconographiques, spatiales, littéraires, etc.). D’autre part, il s’agit de peaufiner la mise en forme des résultats de la recherche (présentation des analyses de textes, de tableaux, de graphiques, mise en forme des analyses de données). L’enseignement repose sur des séances collectives et des RDV individuels entre l’étudiant et un (ou plusieurs) enseignant(s) compétent(s) sur la méthodologie privilégiée par l’étudiant au cours du mémoire de recherche.

Compétences : mise en œuvre et validation de la maîtrise des outils d’analyse à partir d’une recherche sur le terrain et capacité de mise en forme des résultats sous forme écrite, iconographique et/ou graphique.

U.E. 8.2 – Ateliers 2

Les ateliers du second semestre fonctionnent sur le même modèle que ceux du premier semestre. Les étudiants choisissent l’atelier « Paysage et environnement » ou l’atelier « Études urbaines ». Les thématiques privilégiées sont : l’exploitation des matériaux collectés sur le terrain et la construction d’hypothèses ; la mise en ordre des idées ; la construction de l’argumentation. L’objectif principal des ateliers du second semestre est la rédaction du mémoire.

U.E. 8.3 : compétences juridiques :

- Droit de l'urbanisme

Ce cours présente la réglementation applicable à l'aménagement et au développement du territoire français et plus précisément l'encadrement juridique des possibilités d'utilisation du sol. Après une présentation, en introduction, des institutions compétentes, il s'agit, dans une première partie, d'examiner les règles nationales et locales applicables, notamment les documents de planification territoriale puis, dans une seconde partie, d'étudier les autorisations d'urbanisme, en accordant une place spécifique aux permis de construire et permis d'aménager.

- Géographie du droit :

L'objectif est d'explorer les relations entre géographie et droit. Alors que le droit est le plus souvent considéré comme une réalité extérieure aux espaces étudiés par les géographes, il est possible de prendre au sérieux les dimensions juridiques des dynamiques spatiales et territoriales, ainsi que le rôle cognitif du droit dans les représentations de l'espace. A partir d'un état de la question dans les travaux des géographes, de l'étude des effets de la multiplication des qualifications juridiques de l'espace, mais aussi d'une réflexion sur le rôle du droit et des relations au droit dans le cadre des processus locaux de régulation et des conflits de proximité, ce module proposera une réflexion sur les conditions de possibilité d'une géographie du droit.

U.E. 8.4 - Langues étrangères

Langue vivante (au choix)

U.E. 8.5 - Travail d'étude et de recherche

Cette unité correspond à la finalisation du mémoire de recherche et à la soutenance.

Modalité de contrôle des connaissances M1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 7	30										
UE 7.1 : Action publique et territoire	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
U.E 7.1 : Science du territoire : construction des savoirs et utilités sociales	3	ET	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
U.E 7.2 : Travail d'étude et de recherche Accompagnement du projet individuel	3	CC	O	1	-	-	-	O	1	-	-
U.E 7.2 : Travail d'étude de recherche Mémoire intermédiaire	9	CC	E	3	ET	O	3	E	3	E	3
U.E 7.3 : Ateliers collectifs	3	CC	E	1	ET	O	1	O	1	E	1
U.E 7.4 : Méthodologie	3	CC	E + O	1	ET	O	1	O	1	O	1
U.E 7.5 : Droit de l'environnement	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
U.E 7.6 : Langues étrangères	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
U.E 7.7 : Élaboration du projet professionnel	0	CC	Q	0	-	-	-	-	-	-	-
SEMESTRE 8	30										
U.E 8.1 : Méthodologie 2	3	CC	E	1	ET	O	1	O	1	O	1
U.E 8.2 : Ateliers de recherche 2	3	CC	E	1	ET	O	1	O	1	E	1
U.E 8.3 : Géographie du droit	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
U.E 8.3 : Droit de l'urbanisme	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 8.4 : Langues étrangères	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
U.E 8.5 : Travail d'étude et de recherche 2	18	CC	E + O	6	CC	E + O	6	E	6	E + O	6

Présentation de la maquette d'enseignement :

IMPORTANT

Les cours mutualisés avec le [Master 2 ETP Droit](#) apparaissent en bleu dans le tableau

Les cours mutualisés avec les [Master 2 ETP Droit](#), [Master 2 MTU Géo](#) et [Master MTU Droit](#) apparaissent en vert

MASTER 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 9-1 : Environnement et territoire	1	10	250		80			80
	1	2	50	1-1 Environnement et société (Etude de cas 1)	20			20
	1	2	50	1-2 *Action publique et développement durable	20			20
	1	2	50	1-3 *Enjeux contemporains de la gouvernance territoriale	10			10
	1	2	50	1-4 *Evaluation des politiques publiques territoriales	20			20
	1	2	50	1-5 *Démarches participatives	10			10
UE 9-2 : Outils et méthodes	1	7	175		80	30		190
	2	2	50	2-1 *Chantier école : analyses juridiques et géographiques (2 groupes ETP+MTU)	30			60
	1	2	50	2-2 Méthodologie appliquée : Bureautique, gestion de base de données, cahier des charges	20			40
	1	2	50	2-3 *SIG (2 groupes ETP+MTU)	30			60
	–	–	–	2-4 Techniques de recherche d'emploi	–	10		10
	1	1	25	2-5 LV - Anglais		20		20
UE 9-3 : Gestion des ressources et risques	2	7	175		55			55
	2	2	50	3-1 Connaissances biophysiques 1 : eau, air	15			15
	3	3	75	3-2 *Risques environnementaux	20			20
	2	2	50	3-3 Gestion environnementale des territoires	20			20
UE 9-4 : Travaux appliqués	2	6	150		20	40		60
	1	2	50	4-1 Etude de cas 2	20			20
	2	4	100	4-2 Démarche de projet		40		40
Total S9		30	750		235	70		385

L'UE 9-1 « Environnement et territoire » est consacrée aux enseignements fondamentaux et études de cas qui portent sur le fonctionnement des collectivités et les enjeux contemporains auxquels ils sont soumis (enjeux environnementaux et action publique en matière de développement durable, évaluation des politiques publiques environnementales et droit de l'environnement). Quatre des enseignements sont mutualisés avec le M2MTU.

L'UE 9-2 et l'UE 10-2 « Outils et méthodes » rassemblent sur les deux semestres, les enseignements d'acquisition ou de perfectionnement des outils de diagnostic géographique et juridique des territoires (« Chantier-Ecole ») et de restitution écrite et orale : Systèmes d'Information Géographique, langue vivante (anglais), techniques de réalisation d'un cahier des charges et réalisation de rapports écrit, gestion de base de données notamment celles spatialisées. L'acquisition de ces compétences est nécessaire pour les métiers de la gestion environnementale des territoires urbains et ruraux. Une application des méthodes d'analyses au terrain intitulée « Chantier école » est mutualisée avec le M2MTU et fait l'objet d'une restitution orale devant des élus.

L'UE 9-3 « Gestion des ressources et des risques » est consacrée à la prise en compte des problématiques environnementales dans l'aménagement des territoires. Il s'agit d'un module clé du M2ETP et qui fait appel aux grands domaines de la géographie physique et environnementale ainsi qu'au droit de l'environnement : connaissances biophysiques fondamentales, risques environnementaux et gestion environnementales des territoires, de leur ressources et de leurs milieux.

L'UE 9-4 et 10-3 « Travaux appliqués » est un élément déterminant de professionnalisation de la formation en master 2 ETP. Il s'agit d'un projet collectif réalisé par les étudiants et encadré par plusieurs membres pédagogiques du Master, secondés par des intervenants extérieurs, autour d'un travail qui répond à une demande de la part d'un ou plusieurs partenaires de la formation. Cette demande fait l'objet d'une convention indiquant les conditions de la commande et de restitution (orale et/ou écrite) de l'étude. Le travail est effectué sur l'intégralité de la période de formation. Outre la validation de l'unité d'enseignement, ce projet dit tutoré est surtout l'occasion de mettre les étudiants du M2ETP en situation professionnelle, nécessitant la mise en œuvre effective des savoirs (réaliser un diagnostic territorial, analyser un document de planification et de gestion environnementale et urbaine, mettre en place des outils de participation etc.) et des savoir-faire (organisation du travail dans un groupe, animer une réunion, restituer à l'écrit et à l'oral, rédiger une synthèse etc.) travaillés dans les autres enseignements.

L'UE 10-1 « Nature et Paysage » traite des outils de protection et de gestion des patrimoines naturels et bâtis au niveau européen et français (Réseau Natura 2000, ZNIEFF, ZPPAUP...). Il fait donc intervenir non seulement des éléments législatifs mais aussi une mise en situation sur différents terrains. Ceux-ci permettent d'approfondir les connaissances sur les géosystèmes, sur les fonctions écologiques et surtout sur les dimensions paysagères.

L'UE 10-4 « Mémoire » consiste en la rédaction et la soutenance d'un mémoire de fin d'études qui vient sanctionner l'année universitaire du M2ETP. Ce mémoire s'appuie sur la réalisation d'un apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation de 9 mois minimum (dont 4 mois à temps plein) dans une structure publique ou privée. Pour les étudiants en formation initiale ou continue, le mémoire s'appuie sur la réalisation d'un **stage de 3 mois minimum à temps plein** (ou 6 mois minimum à mi-temps) également dans une structure publique ou privée. Le travail de mémoire est encadré par le maître d'apprentissage (ou de contrat professionnel, ou de stage) ainsi que par un tuteur universitaire désigné au sein de l'équipe pédagogique.

Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 9-1 : Environnement et territoire	10			1			1				1
1-1 Environnement et société (Etude de cas 1 : Mt St Michel ou autre)	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1-2 *Action publique et développement durable	2	ET	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
1-3 *Enjeux contemporains de la gouvernance territoriale	2	ET	E	1	ET	E	1	O	1	O	1
1-4 *Evaluation des politiques publiques territoriales	2	ET	E	1	ET	E	1	O	1	O	1
1-5 *Démarches participatives	2	ET	E et O	1	ET	E	1	O	1	O	1
UE 9-2 : Outils et méthodes	7			1			1				1
2-1 *Chantier école : analyses juridiques et géographiques (2 groupes ETP+MTU)	2	ET	O	2	ET	E	2	O	2	E	2
2-2 Méthodologie appliquée : Bureautique, gestion de base de données, cahier des charges	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2-3 * SIG (2 groupes de MTU+ETP)	2	ET	E	1	ET	O	1	E	1	E	1
2-4 Techniques de recherche d'emploi	0	Q	Q	-							
2-5 LV - Anglais	1	CC	E et O	1	ET	O	1	O	1	O	1
UE 9-3 : Gestion des ressources et Risques	7			2			2				2
3-1 Connaissances biophysiques 1 : eau, air	2	ET	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
3-2 *Risques environnementaux	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
3-3 Gestion environnementale des territoires	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9-4 : Travaux appliqués	6			2			2				2
4-1 Etude de cas 2 (Brenne ou autre)	2	ET	O	1			1	O	1	O	1
4-2 Démarche de projet	4	CC	O	2			2	O	2	O	2

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 10	30										
UE 10-1 : Nature et Paysage	14			1			1		1		1
1-1 *Politiques patrimoniales	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1-2 Connaissances biophysiques 2 : sol, occupation du sol	4	ET	E	2	ET	E	1	E	2	E	2
1-3 Nature en ville	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1-4 Ingénierie territoriale paysagère (Sortie Terrain-Coutières ou autre)	2	ET	E	2	ET	O	1	O	1	O	1
1-5 Agriculture et forêt	2	ET	Q	2	ET	O	2	O	2	O	2
UE 10-2 : Outils et méthodes	2			1			1		1		1
2-1 LV - Anglais	2	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
UE 10-3 : Travaux appliqués	4			2			2		2		2
3-1 Démarche de projet	4	CC	O	4	-	-	-	O	4	-	-
UE 10-4 : Mémoire	12			4					4		
Rapport stage / apprentissage / recherche											
4-1 Mémoire écrit	8	CC	E	2	-	-	-	E	2	-	-
4-2 Soutenance orale	4	CC	O	1	-	-	-	O	1	-	-